

ce



7 décembre 2001

**DECLARATION CONJOINTE OTAN-RUSSIE PUBLIEE A L'OCCASION DE LA
REUNION DU CONSEIL CONJOINT PERMANENT AU NIVEAU DES
MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES QUI S'EST TENUE
A BRUXELLES LE 7 DECEMBRE 2001**

1. Nous nous engageons aujourd'hui à forger une relation nouvelle entre les Etats membres de l'OTAN et la Russie, en renforçant notre aptitude à œuvrer ensemble dans les domaines d'intérêt commun et à faire face aux menaces et aux risques nouveaux pour notre sécurité. Nous réaffirmons qu'un partenariat confiant et coopératif entre les Alliés et la Russie, fondé sur des valeurs démocratiques partagées et sur un engagement partagé en faveur d'une Europe stable, pacifique et sans division, conformément aux dispositions inscrites dans l'Acte fondateur OTAN-Russie, est essentiel pour la stabilité et la sécurité de la région euro-atlantique. Nous avons décidé de donner une impulsion et une substance nouvelles à notre partenariat, avec pour objectif la création d'un nouveau conseil réunissant les Etats membres de l'OTAN et la Russie, afin d'identifier et de chercher à exploiter des possibilités d'action conjointe à 20.

2. Nous, les Ministres, poursuivrons notre dialogue sur le processus dans lequel nous nous sommes engagés aujourd'hui. Des contacts de travail réguliers seront également maintenus entre le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie et l'OTAN. Le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie a également chargé ses Ambassadeurs d'étudier et d'élaborer, dans les mois qui viennent, en prenant pour base l'Acte fondateur, des mécanismes nouveaux, efficaces, de consultation, de coopération, de décision conjointe et d'action coordonnée/conjointe. Nous entendons que de tels mécanismes de coopération, qui iront au-delà de la configuration actuelle, soient en place pour ou avant la réunion que nous tiendrons à Reykjavik en mai 2002.

3. Nous condamnons le terrorisme dans toutes ses manifestations. Nous exprimons à nouveau notre plus profonde sympathie aux victimes des attentats terroristes du 11 septembre et d'autres attentats terroristes, ainsi qu'à leurs familles. Nous soutenons pleinement les résolutions 1368 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies et n'épargnerons aucun effort pour amener devant la justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de tels actes et pour vaincre le fléau du terrorisme.

4. Ces événements tragiques nous rappellent que l'OTAN et la Russie sont confrontées à des menaces communes qui appellent des réponses globales et coordonnées. Nous sommes encouragés par le puissant esprit de partenariat et de coopération qui s'est instauré dans les relations OTAN-Russie. Nous intensifions notre coopération dans la lutte contre le terrorisme et dans d'autres domaines, y compris la gestion des crises, la non-prolifération, la maîtrise des armements et les mesures de confiance, la défense contre les missiles de théâtre, la recherche et le sauvetage en mer, la coopération entre militaires et les situations d'urgence dans le domaine civil, ce qui représente une avancée majeure vers une relation qualitativement nouvelle.